Image not found or type unknown

Etat daté non fourni par le syndic

Par **GUEHO Jacques**, le **15/11/2016** à **11:45**

Bonjour
Je suis sur le point d'acheter un bien régi par le code de la copropriété . Le notaire ne parvient pas à obtenir l'état daté de la part du syndic qui manifeste de la mauvaise volonté . La raison ? Ce syndic , qui est également une des deux agences immobilières détentrices d'un mandat pour cette vente , n'a pas obtenu cette dernière . Depuis , elle traîne les pieds et cela risque de durer et de retarder la vente ...
Quel recours puis-je avoir dans ce cas de figure ?
Merci d'avance pour votre réponse .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés